

GUIDE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DÉPARTEMENT DES LANDES

Des solutions pratiques
pour les professionnels landais
souhaitant s'engager
dans la transition écologique.





Bienvenue dans ce guide conçu pour aider les professionnels landais à relever le défi de l'économie circulaire.

Découvrez des stratégies concrètes pour réduire votre impact environnemental, optimiser vos ressources et devenir un acteur clé du changement dans notre territoire.



Sommaire

Présentation du collectif **LaCoRe**
Landes Collectif Réemploi **p.3**

1

2

Vers une nouvelle économie : préserver
Aujourd'hui pour assurer Demain **p.4-5**

Pourquoi ce guide? **p.6-7**

3

4

Check-up circulaire : mesurez
votre impact et choisissez vos progrès **p.8-25**

Présentation de la cartographie
de l'ESS: CARTECO **p.26-27**

5

6

Contacts utiles **p.28-29**

lexique **p.30**

7





Landes Collectif Réemploi

Pour une économie plus circulaire

LaCoRe, pour **Landes Collectif Réemploi**, est un collectif de structures landaises de l'**Economie sociale et solidaire** favorisant le réemploi.

LaCoRe s'est constitué pour répondre à un **appel à projet "Zéro déchet" de la Région Nouvelle-Aquitaine**. Ensemble, nous unissons nos compétences pour participer, à l'échelle du département, à rendre notre territoire plus résilient en menant des actions visant la réduction des déchets à la source et un meilleur tri de ces derniers :

- Sensibiliser pour encourager le passage à l'action, individuellement et collectivement
- Innover et expérimenter en créant de nouveaux outils en direction de la jeunesse pour les inciter à jeter moins.
- Renforcer le réemploi et la réparation.

Nous travaillons désormais ensemble, en associant d'autres partenaires du territoire pour plus de cohérence, de partage de bonnes pratiques et d'impact dans nos actions.

Naîtront de ce rapprochement en cours depuis mai 2023 (et concrétisé en septembre par une convention avec le Conseil régional), **deux jeux éducatifs** sur la thématique du réemploi landais ou encore une exposition itinérante sur l'impact du plastique à disposition, **une cartographie** des acteur.ices du réemploi landais, un catalogue d'**animations** pour inciter à la réparation et au réemploi, ainsi que **le guide de l'économie circulaire** dans les Landes que vous avez entre les mains...

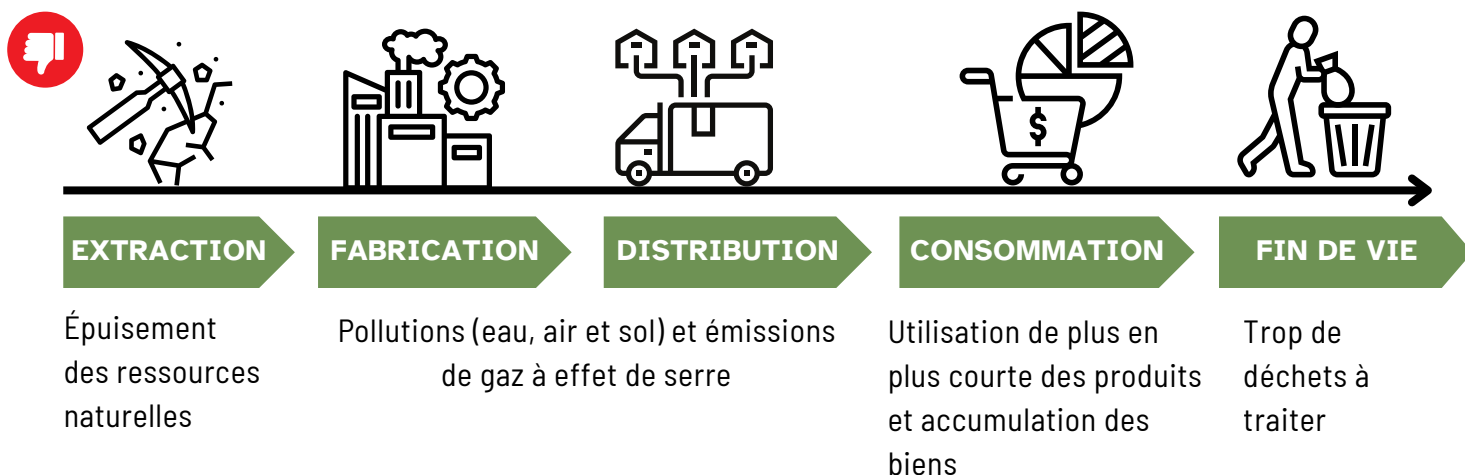
A l'initiative de ce guide :



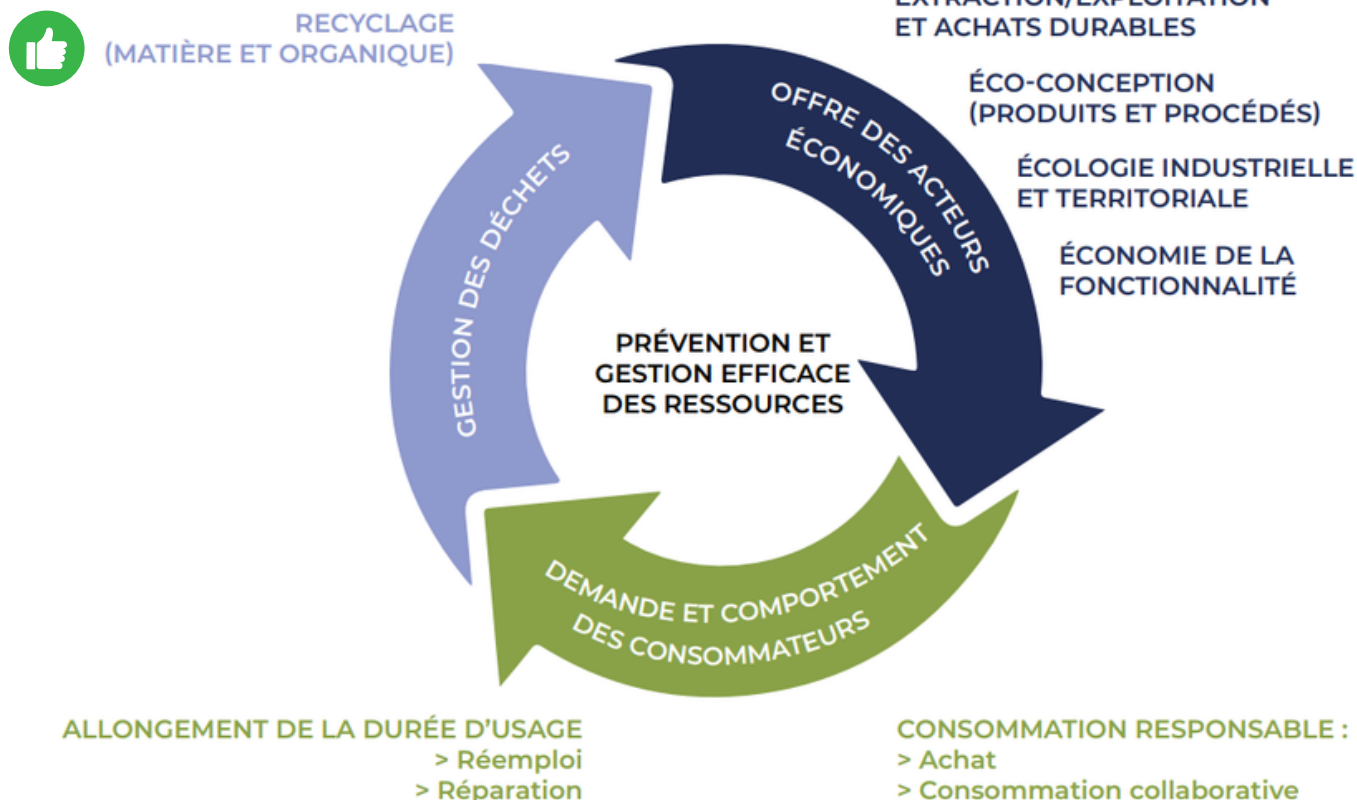


Vers une nouvelle économie : préserver aujourd'hui pour assurer Demain

L'Économie linéaire c'est:



L'Économie circulaire c'est:



Ressources naturelles non inépuisables !

Les ressources naturelles sont des matériaux fournis par la nature et issus de processus géologiques ou biologiques.

Depuis les débuts de la civilisation, l'humanité a massivement exploité ces ressources, telles que :

- L'eau douce,
- La biomasse (ensemble des organismes végétaux et animaux),
- Les sols,
- Les minéraux non métalliques (comme le sable utilisé dans le bâtiment),
- Les minerais métalliques (fer, aluminium, etc.),
- Les hydrocarbures (pétrole, gaz, charbon).

IL FAUDRAIT
1.75 TERRE
POUR RÉGÉNÉRER CE
QUE L'HUMANITÉ
CONSOMME!

*ADEME

Cependant, la plupart de **ces ressources ne sont pas renouvelables** à l'échelle humaine, car elles nécessitent des millions, voire des milliards d'années pour se régénérer.

L'activité humaine **épuise ces stocks** à un rythme alarmant, compromettant ainsi notre capacité à répondre aux besoins futurs.



Source: ADEME

La rareté croissante de ces ressources crée des tensions géopolitiques, compromet la production agricole, engendre des pénuries et affecte gravement les populations locales, notamment par des restrictions d'eau liées aux sécheresses. Elle menace également la biodiversité. Ces défis révèlent notre **vulnérabilité face à l'approvisionnement en ressources et la nécessité de repenser notre mode d'exploitation**. Il est urgent de trouver des solutions pour concilier développement économique et respect socio-environnemental.

Adopter un modèle d'économie circulaire devient indispensable pour repenser nos modes de production et de consommation, et ainsi préserver les ressources tout en répondant aux besoins de demain.

Il est alors essentiel pour les acteurs économiques landais de repenser leurs modes de production et de consommation en intégrant les principes de l'économie circulaire.





Pourquoi ce guide ?



D'un point de vue légal!

Les lois « **Anti-gaspillage pour une économie circulaire** » (AGEC) et « **Climat et Résilience** », respectivement promulguées les 10 février 2020 et 22 août 2021, visent à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable.

La loi AGEC se décline en 5 grands objectifs :

1. Sortir du plastique jetable,
2. Mieux informer les consommateurs,
3. Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
4. Agir contre l'obsolescence programmée (réparabilité)
5. Mieux produire.



L'objectif de ce guide est d'**encourager les professionnels à adopter des stratégies d'économie circulaire**, en s'articulant autour de trois axes principaux :

- **Informier et inspirer** : Illustrer les enjeux de la transition écologique et présenter des exemples concrets d'actions menées par les entreprises.
- **Accompagner et outiller** : Fournir des ressources pratiques et des conseils adaptés aux besoins de chaque structure pour intégrer l'économie circulaire dans leur fonctionnement.
- **Fédérer et valoriser** : Amorcer un réseau d'entreprises engagées, prêtes à échanger leurs bonnes pratiques et à mutualiser leurs ressources pour renforcer leur impact collectif.



Ce guide explore les différents leviers de l'économie circulaire et répertorie les questions principales à se poser pour « boucler » son projet.





Quelques chiffres Landais



440 763

habitant.es
dans le département des
Landes

(source citypopulation 2025)

Pour **327** Communes
et **14** Recycleries

**+/- 6000
tonnes
collectées
en 2022 en
recycleries**

source ReNAître

**7 collectivités compétentes
en matière de gestion des
déchets**

SITCOM Côte Sud des Landes
SICTOM du Marsan
SIETOM de Chalosse
SIVOM du Born
Syndicat d'Élimination des déchets
de la Haute Lande
le Grand Dax
la Communauté de communes Cœur
Haute Lande - canton de Pissos
SICTOM Ouest

**Objectif
en Nouvelle
-Aquitaine
de réduction
de 10 % des
déchets
ménagers
d'ici 2025**

Source: DREETS
Nouvelle-Aquitaine et
Préfecture

Taux de recyclage de 65 % pour les déchet non dangereux non inertes





Check-up circulaire : mesurez votre impact et choisissez vos progrès



Nous vous proposons un questionnaire pour vous aider à évaluer votre niveau d'engagement et à identifier les actions à mettre en place pour progresser vers une économie plus circulaire.

CE QUI VOUS PERMETTRA :

- **d'Agir concrètement pour l'environnement** : Réduisez votre impact écologique et optimisez l'utilisation des ressources naturelles.
- **Réaliser des économies** : Diminuez vos coûts d'achat, de production et de gestion des déchets grâce à des pratiques plus efficaces.
- **Se différencier de la concurrence** : Proposez des produits et services innovants qui valorisent le développement durable.
- **Renforcer la valeur de vos produits et de votre marque** : Adoptez des pratiques responsables qui augmentent la perception positive de votre entreprise.
- **Attirer une clientèle engagée** : Répondez aux attentes croissantes des consommateurs pour des produits plus durables et éthiques.
- **Accompagner le changement de pratiques** : Incitez vos clients à adopter des comportements de consommation responsables.
- **Améliorer votre attractivité** : Renforcez l'image de votre entreprise lors des recrutements et fidélisez vos équipes en leur offrant un cadre de travail valorisant.
- **Impliquer l'ensemble de votre écosystème** : Engagez vos équipes, fournisseurs et partenaires dans une dynamique collective autour de l'économie circulaire.
- **Anticiper les évolutions réglementaires** : Préparez-vous aux futures exigences légales et positionnez-vous en pionnier dans votre secteur.



Chaque petit pas compte! les initiatives les plus modestes contribuent à un changement global.

Ensemble, faisons des Landes un modèle de développement durable et innovant, où chaque entreprise joue un rôle clé dans la transformation de notre territoire.



**Comment utiliser
et s'approprier le
questionnaire suivant
pour amorcer
sa transformation ?**

1

Auto-évaluation initiale : faites le point sur vos pratiques

Le Check-up commence par une "check liste" qui explore divers aspects de votre activité, tels que :

- La consommation de ressources
- La gestion des déchets
- Les pratiques d'achat
- Les processus de production
- L'implication des parties prenantes

Cet état des lieux clair et précis de vos pratiques actuelles vous aidera à identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées.

2

Identification des priorités : priorisez vos actions

Une fois le diagnostic établi, vous pouvez hiérarchiser les actions à entreprendre en fonction de leur impact et de leur faisabilité.

Sélectionnez les actions les plus pertinentes selon vos objectifs, vos capacités et votre secteur d'activité, pour garantir des résultats durables.

4

Suivi et amélioration continue : ne cessez jamais d'évoluer

Après la mise en place des premières actions, le Check-up circulaire deviendra un outil pour suivre vos progrès. Il vous aidera à ajuster et à affiner vos stratégies pour un esprit d'amélioration continue, vous permettant ainsi d'aller encore plus loin dans votre engagement. En réévaluant régulièrement vos pratiques, vous pouvez développer de nouvelles initiatives et garantir que vos efforts en faveur de l'économie circulaire portent leurs fruits.

3

Mise en œuvre : agissez progressivement et concrètement

Ces initiatives permettent d'instaurer des changements concrets et bénéfiques pour l'environnement et votre environnement.

Prenez le temps de mobiliser vos équipes autour d'un objectif commun !

Appropriiez vous le Check-up circulaire !

Personnalisation :

Le Check-up est un outil flexible, que vous pouvez adapter aux spécificités de votre secteur, à vos objectifs stratégiques et aux contraintes de votre activité. Que vous soyez une PME, une TPE ou une grande entreprise, il s'adapte à vos besoins.

Sensibilisation interne :

Pour maximiser l'impact, impliquez vos équipes ! Organisez des sessions de sensibilisation ou des ateliers participatifs pour renforcer l'adhésion et l'implication de vos collaborateurs.

(ex: catalogue d'animations de sensibilisation au Développement Durable de l'association Voisinage, les diverses fresques et animations de la MECS...)

Engagement des parties prenantes :

Utilisez le Check-up circulaire pour impliquer vos fournisseurs, partenaires et clients, et créez une dynamique collective autour de l'économie circulaire.

En adoptant le Check-up circulaire, vous transformez chaque petit geste en un pas vers un avenir plus durable !



ACTION 1 :

JE M'APPROVISIONNE ET J'ACHÈTE DURABLEMENT

Avant de commencer, savez-vous combien de planètes seraient nécessaires pour répondre aux besoins actuels des français selon le Global Footprint Network en 2023 ?

- 0,8 planète
- 2,9 planètes
- 4,5 planètes

Réponse : 2,9 planètes. Ce chiffre alarmant montre l'importance de changer nos modes de production et de consommation. Il est temps d'adopter un modèle plus durable.

Avant de me lancer, je pense à :



Utiliser des matières premières durables

- ☐ Opter pour des produits alimentaires bio et de saison.
- ☐ Privilégier les produits d'entretien éco-labellisés et respectueux de l'environnement (ex: produits Action Pin locaux, ecolabellisés et écoconçus)
- ☐ Acheter des matériaux et équipements de seconde main auprès de recycleries ou plateformes de réemploi (ex: Solibat des Compagnons Batisseurs)
- ☐ Choisir des consommables d'impression reconditionnés et rechargeables
- ☐ Privilégier la location de matériels (exemple : téléphonies, leasing voiture...)



S'approvisionner localement et/ou en circuit court

- ☐ Réduire l'empreinte carbone en choisissant des fournisseurs proches de votre entreprise.
- ☐ Collaborer avec des producteurs locaux pour vos matières premières.



Choisir un fournisseur d'énergies durables

- ☐ Consultez des conseillers énergétiques via le service France Rénov' pour trouver des solutions adaptées à votre entreprise.
- ☐ Opter pour des contrats d'énergie verte ou renouvelable



Privilégier une chaîne logistique durable en amont :

- ☐ Choisir des prestataires locaux et engagés (mobilités douces, écoconduite...)
- ☐ Choisir des fournisseurs engagés (moins d'emballages, rotation des contenants...)



Limiter les emballages jetables:

- ☐ Favoriser les contenants réutilisables/réemployables/voire consignés pour vos produits et approvisionnements (location de vaisselle pour vos événements même chez vos recycleries landaises!)
- ☐ Préférer les emballages en matériaux de récupération/recyclés/recyclables.
- ☐ Choisir des emballages de récupération ou en matériaux recyclés /recyclables
- ☐ Favoriser le vrac et le réemploi



ACTION 2 : JE CHOISIS L'ÉCO-CONCEPTION

L'éco-conception consiste à intégrer les impacts sur l'environnement dès la phase d'élaboration d'un produit ou d'un service.

En anticipant les effets potentiellement négatifs sur l'environnement, vous contribuez à réduire les coûts, à répondre aux attentes des clients et à valoriser votre entreprise.

Avant de me lancer, je pense à :

- ☐ **Prendre en compte l'impact carbone des matières premières dans le choix de mes fournisseurs. Je les sollicite et leur demande s'ils disposent de ces informations.**



L'impact carbone concerne les émissions de GES (Gaz à effet de Serre, responsables du réchauffement climatique comme le CO₂, le méthane...) dues à l'extraction, la transformation, le transport et ceci de l'étape de production à la livraison dans vos locaux.

Un fournisseur capable de vous fournir ces informations vous permettra de sélectionner des matériaux moins polluants et ainsi réduire votre empreinte carbone et contribuer à la lutte contre le changement climatique.



- ☐ **Réduire l'usage de certains produits:**
 - ☐ Les matières premières les plus énergivores (Aluminium, Polystyrène, PVC...)
 - ☐ Les matières premières les plus carbonées (combustibles fossiles...)
 - ☐ Les matières premières et matériaux les plus difficilement réemployables ou recyclables (mélange fibres textiles, mélanges de matériaux type briques alimentaires...)
- ☐ **Remplacer un produit par un hôte plus vertueux /durable** (ex: l'entreprise AVEC propose une solution alternative bas carbone aux plastiques à destination de l'industrie et des transports)
- ☐ **Proposer un produit " upcyclé"** (ex: Art Haute Lande, association d'insertion, spécialisée dans les travaux de couture à partir essentiellement de tissus de seconde mains.
- ☐ **Réfléchir à la fin de vie ou, mieux, à la seconde vie du produit, vérifier son indice de réparabilité**
- ☐ **Développer et utiliser des produits mono-matériau ou dont les composants sont séparables car plus faciles à recycler**



ACTION 3 :

JE TROUVE DES SYNERGIES SUR MON TERRITOIRE



L'essentiel est **de s'engager** dans une démarche de synergie en mutualisant les ressources disponibles sur notre territoire, comme l'eau, les matières premières, les équipements et les services, avec les autres acteurs locaux : entreprises, collectivités et associations. Dans les Landes, ce travail collaboratif permet de renforcer l'économie circulaire en créant des circuits courts et des partenariats durables.

En unissant nos forces, nous élargissons la boucle de l'économie circulaire à l'ensemble de notre écosystème local, ce qui maximise les bénéfices environnementaux et sociaux pour notre région.



Avant de me lancer, je pense à :

- ☐ **Utilisez des équipements ou services communs avec les voisins**
 - ☐ Echanges/ prêts de matériels
 - ☐ Partage des ressources d'énergies
 - ☐ Partage de locaux ou de parc de stationnement
 - ☐ Mise en commun de solutions de mobilité
- ☐ **Mutualiser certains approvisionnements** entraînant des gains significatifs en termes de coûts d'achat et de transport éventuel
- ☐ **Mettre à disposition des objets issus de mon activité** qui ne servent plus, jetés ou stockés inutilement afin qu'ils deviennent une ressource pour un autre acteur en les déposant dans une recyclerie ou en les déposant dans une zone de réemploi en déchetterie
- ☐ **Promouvoir et/ou faire appel à des structures d'insertion-d'inclusion professionnelle de proximité** (création d'activités et d'emplois, soutien social...).
Bon à savoir: Les acheteurs publics ou privés peuvent solliciter les facilitateurs de clauses sociales du Département des Landes qui vous aide à mettre en œuvre des actions sociales dans vos marchés.
- ☐ **Faire appel aux recycleries/ressourceries du territoire** (équipement, immersion/stage de salariés, ressources matières...)
- ☐ **Créer des ateliers ou événements collaboratifs** : Organiser des rencontres régulières entre entreprises, collectivités et associations pour partager des idées, des besoins ou des opportunités de collaboration.
- ☐ **Développer des plateformes locales de mise en relation** : Créer ou utiliser des plateformes numériques locales pour faciliter les échanges de ressources, de services ou de compétences entre acteurs du territoire. A Voir: Plateforme nationale ACTIF de la CCI.



ACTION 3 :

JE TROUVE DES SYNERGIES SUR MON TERRITOIRE (SUITE)



Participer à des projets communs de gestion des déchets :

Co-investir dans des infrastructures partagées pour le recyclage, le compostage ou la valorisation énergétique des déchets.



Soutenir des projets de recherche et d'innovation locaux :

Collaborer avec des établissements d'enseignement ou des laboratoires de recherche landais pour développer des solutions innovantes en matière d'économie circulaire.

Landes Innovation est la réunion des différents acteurs de l'innovation du territoire impulsée par les 3 technopoles des Landes **Agrolandes**, **Domolandes** et **Pulseo**.

Mission: détecter, fédérer, accompagner et encourager les entreprises et porteur de projets innovants de toute nature qui souhaitent se développer dans le réseau des écosystèmes d'innovation des Landes.



Mettre en place des circuits de logistique partagée :

Mutualiser les moyens de transport pour réduire les coûts et l'empreinte carbone, notamment pour les livraisons ou la collecte de matières premières et de déchets.



Favoriser l'écoconception collective :

S'associer avec d'autres entreprises pour concevoir ensemble des produits plus durables et mutualiser les coûts de développement.



Co-crée des solutions de financement participatif :

Mettre en place des initiatives de financement participatif pour soutenir les projets d'économie circulaire sur le territoire.

ex: Plateforme de financement Miimosa



Organiser des programmes de formation croisée :

Proposer des sessions de formation en commun pour sensibiliser les équipes aux pratiques de l'économie circulaire et partager des compétences techniques ou managériales.

Voir catalogue d'animation proposé par le collectif LacoRe



ACTION 4 :

JE PRIVILÉGIE L'USAGE PLUTÔT QUE LA VENTE DE MON PRODUIT



L'objectif est de concevoir des biens les plus durables possible, afin d'en maximiser l'usage et la durée de vie pour l'utilisateur. Cette approche ne se limite pas à la simple création de produits robustes, mais encourage également le passage d'un modèle de vente à un modèle d'usage (=L'économie de la fonctionnalité), par exemple en proposant la location ou la mise à disposition partagée des biens, en proposant un service de réparation...

Ce concept va plus loin en intégrant la coopération entre acteurs économiques et la création de valeur sociale (renvoi également à l'action 3). En favorisant le partage et l'utilisation commune des ressources, vous contribuez non seulement à réduire les coûts et l'impact environnemental, mais aussi à renforcer le tissu social et les liens de solidarité sur le territoire.



Avant de me lancer, je pense à :



Offrir un service en complément de mon produit ou service



Une formation



Un atelier de création, de sensibilisation



La maintenance (entretien, réparation) du produit



Proposer mon produit ou mon service à la location au lieu de le proposer à la vente



Faciliter le retour et le reconditionnement :

Mettre en place des points de collecte ou des partenariats pour récupérer les produits en fin d'usage, les reconditionner et les proposer à la location ou au partage.



Promouvoir les services collaboratifs :

Encourager la mutualisation de certains biens ou services avec d'autres entreprises ou professionnel.les comme le partage d'équipements spécialisés ou la mutualisation de flottes de véhicules.

ex: Plateforme ACTIF de la CCI



ACTION 5 : J'ACCOMPAGNE MES CLIENTS VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE



Sur cette page sont regroupées toutes les actions visant à sensibiliser, informer et encourager vos clients à adopter des comportements de consommation plus responsables. Il s'agit de les guider vers des choix d'achat plus réfléchis et durables, en mettant l'accent sur des pratiques qui réduisent l'impact environnemental et favorisent un modèle de consommation plus éthique. L'objectif est de les engager activement dans cette démarche, afin de transformer leurs habitudes et de faire de chaque achat un acte conscient et responsable.



Avant de me lancer, je pense à :



Approfondir mes connaissances sur les enjeux environnementaux

ex: En organisant une Fresque du Climat ou tous autres ateliers d'intelligence collective.



Mettre en avant mes actions pour l'environnement



Identifier les labels et référencements qui peuvent mettre en avant mon activité responsable

Exemple: label des Répar'Acteurs.



Privilégier et/ou inciter à l'utilisation des modes de déplacement doux pour soi et ses équipes en mettant en place un forfait Mobilités Durables



Opter pour des opérateurs de livraison plus responsables ou utiliser des modes doux de livraison



Développer des programmes de fidélité écoresponsables :

Récompenser les clients pour leurs actions responsables (retours de la consignes, achats en vrac, participation à des initiatives écologiques) en offrant des réductions ou des avantages spécifiques.



ACTION 5 : J'ACCOMPAGNE MES CLIENTS VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE (SUITE)



Intégrer des critères de durabilité dans vos offres :

Présenter les caractéristiques durables de vos produits (réparabilité, durée de vie, impact environnemental) et expliquer les bénéfices de ces choix.



Tendre vers une économie de fonctionnalité :

Proposer des services de réparation ou de transformation de produits usagés (upcycling), incitant ainsi vos client.es à prolonger la durée de vie de leurs biens plutôt que de les remplacer.



Mettre en avant les produits locaux et de saison :

Encourager l'achat de produits issus du territoire landais, qui réduisent l'empreinte carbone et soutiennent l'économie locale.



Offrir la possibilité de payer en monnaie locale

Exemple: l'Eusko



ACTION 6 : JE LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE



Lutter contre **l'obsolescence programmée** consiste à prolonger la durée de vie des équipements en encourageant leur réemploi, leur réutilisation et leur réparation. Cela permet de réduire le rythme de renouvellement des produits et, par conséquent, la quantité de biens fabriqués. Ce principe va de pair avec l'éco-conception, qui vise à concevoir des produits facilement réparables et démontables, afin de maximiser leur durabilité. En allongeant la durée d'usage des produits, nous contribuons à limiter l'exploitation des ressources et à diminuer les déchets, tout en offrant aux consommateurs des solutions alternatives à l'achat de nouveaux équipements.

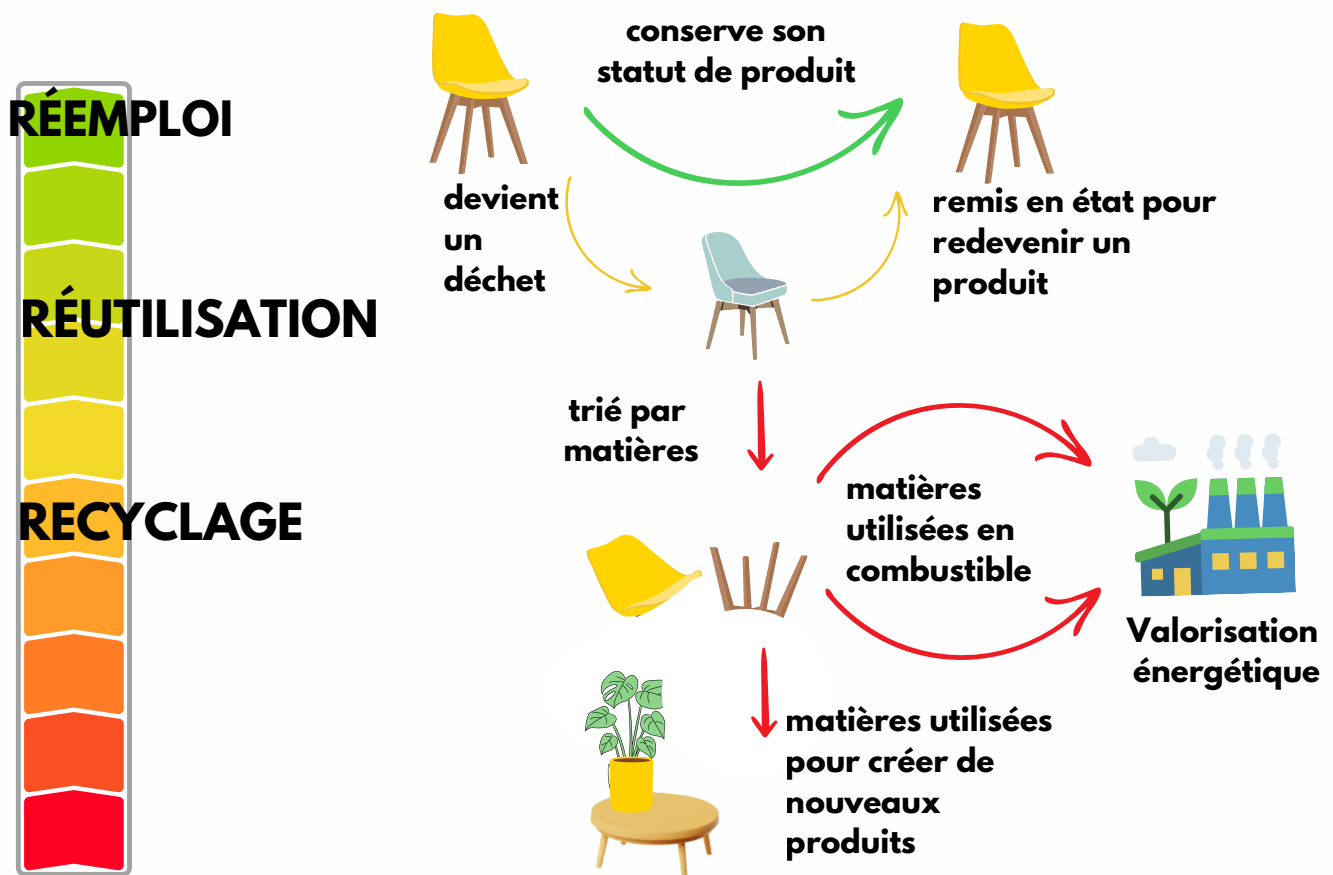


Avant de me lancer, je pense à :

- ☐ **Vérifier que mon produit pourra facilement être réutilisé ou réparé par mes client.es**
- ☐ **Mettre à disposition des tutoriels, brochures pour faciliter la réparation de mes produits**
- ☐ **Proposer une offre de réparation ou de réemploi**
- ☐ **Faire réparer quand cela est possible ; avant l'achat d'un équipement de remplacement.**
- ☐ **Rendre disponibles les pièces de rechange et les composants pour les réparations, avec des options de commande simples et rapides.**
- ☐ **Utiliser des composants standards et modulaires :**
Concevoir des produits avec des pièces standardisées, faciles à remplacer ou à mettre à jour, pour éviter de rendre les produits obsolètes.
- ☐ **Encourager le rétrofit :**
Offrir des solutions pour moderniser ou améliorer les performances des anciens modèles (par exemple, remplacer les batteries ou ajouter de nouvelles fonctionnalités) afin de prolonger leur durée de vie.



Savez-vous expliquer la différence entre le réemploi, la réutilisation et le recyclage?



Réemploi : le produit est donné ou vendu directement sans subir aucune modification.

Réutilisation : le produit passe par le statut de déchet pour subir ensuite une préparation en vue d'être réutilisée .

Des palettes de bois deviennent des meubles par exemple.

Recyclage: Le produit passe également par le statut déchet pour être ensuite démantelé en matière qui sera utilisée pour fabriquer d'autres objets.

Du textile 100% coton devient un isolant par exemple.



ACTION 7 : JE M'ENGAGE POUR LE REEMPLOI DES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION



Le secteur du bâtiment est le premier secteur producteur de déchets et également le premier consommateur de ressources. L'objectif est de limiter la génération de déchets de produits et matériaux de construction, et ainsi préserver nos ressources.



Avant de me lancer, je pense à :



Entretenir mes produits, matériaux et équipements pour allonger leur durée de vie et les faire réparer plutôt que de les changer.



Réhabiliter plutôt que démolir pour reconstruire



Dans le cadre d'un projet de réhabilitation je fais au maximum avec les produits, matériaux et équipements présents sur site :

1. Je fais établir un « diagnostic ressources » de mon bâtiment, permettant d'inventorier tous les produits, matériaux et équipement réemployables. Celui-ci doit être réalisé en amont du démarrage de l'étude du projet; de manière à ce que le projet soit bien étudié en tenant compte des ressources présentes.
2. Je fais déposer soigneusement les matériaux, produits et équipements réemployables par une structure spécialisée (*Compagnons Bâisseurs Nouvelle Aquitaine - Soli'Bât 40 par exemple*)
3. J'intègre le maximum de ces matériaux dans mon propre projet = **Réemploi in situ**
4. La structure ayant réalisé la dépose soignée des matériaux doit pouvoir récupérer les matériaux non réemployés dans mon projet pour les remettre en circulation = **Réemploi ex situ**
5. Je pense également aux végétaux ! Pendant les travaux de réhabilitation ou de construction il est fréquent de devoir intervenir sur des zones présentant des végétaux/arbres. Les petits sujets peuvent être réimplantés ailleurs mais si l'abattage des plus gros est nécessaire, il pourra être débités en bois de menuiserie plutôt qu'en bûches.



ACTION 7 : JE M'ENGAGE POUR LE REEMPLOI DES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SUITE)

Avant de me lancer, je pense à :

☐ **Dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de l'entretien de mes locaux, j'intègre un maximum de matériaux de réemploi en faisant appel aux matériauuthèques du territoire**

ex: Soli'Bât 40, Bathestia, recycleries généralistes proposant des matériaux du bâtiment.

☐ **Lorsque j'ai des produits, matériaux et équipements réemployables; je fais en sorte qu'ils puissent l'être en :**

1. Les proposant à mes connaissances
2. Les amenant dans une matériauuthèque du bâtiment
3. Les amenant dans une zone de réemploi en déchetterie (zones de réemploi de produits et matériaux du bâtiment existantes : Bénesse-Maremne, Hossegor, St-Martin-de-Seignanx...).

☐ **Si j'ai besoin d'informations, je me mets en relation avec une structure spécialisée dans la déconstruction et le réemploi des matériaux tel que Soli'Bât 40, IDRE.**

☐ **Je sensibilise mes collaborateurs en organisant des ateliers de bricolage ou des animations autour du réemploi de manière à leur transmettre des savoirs faire et leur donner envie de faire du réemploi.**



ACTION 8 : JE RECYCLE



Le recyclage consiste à réutiliser les matières premières issues de déchets pour produire de nouveaux objets, réduisant ainsi la consommation de ressources naturelles.

Cependant, il présente certaines limites : le processus reste énergivore et coûteux, nécessitant des infrastructures spécifiques pour le tri et la transformation des matériaux. De plus, la qualité des matériaux recyclés, notamment le plastique, se dégrade à chaque cycle, ce qui restreint leur utilisation. Par ailleurs, tous les matériaux ne sont pas recyclables, et dans certaines régions, l'absence de filières adaptées complique leur valorisation. Bien que le recyclage soit un élément clé de la gestion des déchets, il doit être complété par des stratégies comme le réemploi, la réparation et l'éco-conception, pour réduire la production de déchets à la source et promouvoir une économie circulaire plus durable.



Selon vous, quel est le taux de recyclage des emballages plastiques?

- 5%
- 29%
- 45%

Le Taux de recyclage des emballages plastiques n'est que de 29% (source CITEO 2021)

La loi AGEC fixe l'objectif de la suppression de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 en France. Au-delà du recyclage, l'ambition est bien de réduire la quantité de déchets et de favoriser les solutions de réemploi et de réutilisation pour toujours plus de circularité.

Avant de me lancer, je pense à :

- ☐ **Identifier mes potentiels déchets:** Recyclables, non recyclables, organiques, dangereux...
- ☐ **Organisez les conditions de tri et de collecte de mes déchets et se rapprocher des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).**
- ☐ **Réutilisez des emballages fournisseurs pour emballer et livrer certains de mes produits**
- ☐ **Appliquer une promotion sur les produits dont la date de péremption est proche pour écouler les stocks .**
Offrir mes invendus et/ou reste de production à des associations locales et m'abonner à une application pour vendre les invendus en fin de journée
Depuis le 1er janvier 2022, la loi AGEC interdit de détruire les produits invendus non-alimentaires. Elle instaure également une priorité : recourir au réemploi via le don aux associations avant toute réutilisation ou recyclage.
- ☐ **Broyés ,compactés et/ou mutualiser mes déchets avec d'autres entreprises pour réduire le transport**
- ☐ **Faire collecter mes déchets ressources par exemple les huiles alimentaires usagées.**

POINT RÉGLEMENTATION :

“ *«Tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée de leurs déchets, notamment du papier, des métaux, du textile, des plastiques, du verre, du bois, des déchets de fraction minérale et des déchets de plâtre »* ”

Le décret 7 flux + les biodéchets mis en place par la Loi de transition énergétique est modifié par le décret n°2021 du 16 juillet 2021 mis en place par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) de février 2020. Désormais l'obligation de tri s'applique sur 8 flux :



Que dit le décret 8 flux + biodéchets

En plus de l'obligation de tri du papier- carton, du métal, du textile, du plastique, du verre, du bois, déjà en place, les producteurs et détenteurs de déchets, tels que les entreprises, les commerces, les administrations doivent trier leurs déchets de fraction minérale (béton, briques, tuiles et céramiques, pierres) et leurs déchets de plâtre sur chacune de leurs implantations regroupant **plus de 20 personnes ou produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine (tous déchets confondus)**.

Depuis le 1er janvier 2024, la **valorisation des déchets organiques est obligatoire** pour toutes les entreprises.

Par ailleurs, les établissements recevant du public sont également soumis à cette obligation de tri.

Dans le cas où plusieurs producteurs ou détenteurs de déchets sont installés sur une même implantation et sont desservis par le même prestataire de gestion des déchets, le nombre de personnes est le total des personnes regroupées sur cette implantation.

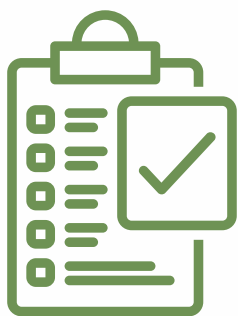
Qui n'est pas concerné ?

Cette obligation ne s'applique pas aux ménages ni aux collectivités territoriales.

Pour les déchets de construction et de démolition, cette obligation est allégée pour les petits chantiers. Le tri ne s'impose pas :

- s'il n'est pas possible d'affecter, sur l'emprise du chantier, une surface au moins égale à 40 m² pour le stockage des déchets
- si le volume total de déchets généré sur l'ensemble de la durée du chantier, tous déchets confondus, est inférieur à 10 m³.

POINT RÉGLEMENTATION :



Quels moyens de vérification ?

1. L'attestation

Une attestation doit être délivrée, avant le 31 mars de chaque année :

- par les exploitants d'installation de valorisation.
- par les intermédiaires assurant une activité de collecte, de transport, de négoce ou de courtage de déchets.

Elle s'adresse aux producteurs ou détenteurs de déchets ayant cédé l'année précédente des déchets de papier, de métal, de textile, de plastique, de verre, de bois, de fraction minérale et de plâtre.

2. L'audit

Un audit par un tiers indépendant, en vue d'attester du respect des obligations de tri des « 8 flux », peut être demandé au producteur ou détenteur des déchets par le préfet de département ou l'autorité administrative compétente. Cet audit est réalisé dans un délai de deux mois. Le rapport d'audit est transmis dans un délai de quinze jours à l'autorité compétente ou au représentant de l'Etat.



Les 5 flux en chiffres clés

Les chiffres clés soulignent l'importance du décret 8 flux dans la gestion des déchets en France :

- Les **papiers** : 70 à 85 kg consommés annuellement par salarié. le recyclage approvisionne 67% de l'industrie papier!
- Les **plastiques** : 80 000 tonnes de déchets plastiques jetés chaque année.
- Le **bois** : 8 millions de tonnes de déchets bois, dont seulement 49 % est valorisé.
- Le **métal** : 49 % du métal recyclé utilisé par l'industrie sidérurgique.
- Le **verre** : L'industrie du verre s'approvisionne à 56 % en verre recyclé.
- le **Textile**: plus de 800 000 tonnes de textile sont mises sur le marché chaque année (données 2023). Ce chiffre, déjà démesuré, est en augmentation constante

Le recyclage des déchets d'entreprise permet d'épargner 23 millions de tonnes de CO2, soulignant son impact environnemental et économique. Actuellement, le secteur du tri et du recyclage emploie plus de 111 000 personnes en France, un chiffre appelé à croître.



ACTION 9 : JE COMMUNIQUE

La communication est une étape clé dans la démarche d'économie circulaire pour les entreprises landaises. Proposer une offre écoresponsable est un premier pas, mais la valoriser auprès de vos clients et partenaires est tout aussi important.

Communiquer efficacement sur vos engagements vous permet de vous démarquer de la concurrence et d'inciter d'autres acteurs à adopter de bonnes pratiques.



- Il est essentiel que votre message soit clair, attractif et en phase avec les enjeux environnementaux de votre activité.
- Assurez-vous que les informations que vous partagez soient précises, vérifiables et accompagnées des méthodes de calcul appropriées, le cas échéant.
- Adoptez un ton transparent et authentique, en évitant toute exagération ou ambiguïté, pour renforcer la confiance et l'engagement de vos interlocuteurs.

Votre communication doit refléter votre implication et inspirer votre réseau à s'engager, tout en contribuant au rayonnement des Landes en matière de développement durable.

Pour aller plus loin, vous pouvez :

- **Utiliser des labels ou certifications.**

Cela peut inclure des certifications comme l'écolabel européen ou des référencements auprès de réseaux d'économie circulaire.

- **Collaborer avec des réseaux professionnels :**

Participer activement à des plateformes collaboratives comme **Carteco** ou **Recita** qui permettent de mettre en lumière les structures œuvrant pour la transition écologique et de valoriser les actions menées à travers le territoire.

- **Engager les parties prenantes :**

Impliquer les clients, fournisseurs et employés dans la démarche circulaire à travers des campagnes de sensibilisation et d'incitation. Par exemple, organiser des ateliers ou événements pour discuter des pratiques écoresponsables et encourager l'adoption de nouvelles habitudes.

- **Communiquer régulièrement sur les avancées :**

Mettre à jour régulièrement les informations sur les progrès réalisés dans l'intégration des pratiques d'économie circulaire, que ce soit à travers des rapports, des newsletters ou des posts sur les réseaux sociaux (Linkedin, Viadeo, Xing...).



CARTECO
LES STRUCTURES DE L'ESS QUI FONT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LaCore a choisi de contribuer à la carte de Carteco et vous invite à le faire aussi !

Cette carte a pour objectif final de recenser les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) œuvrant pour la transition écologique au cœur des territoires. De nombreuses initiatives en faveur de cette nécessaire transition écologique et solidaire sont en effet à l'initiative de structures de l'ESS, et cet outil vise à valoriser toute leur diversité.

L'économie sociale et solidaire (ESS), c'est quoi ?

La loi ESS 2014 définit les structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur la base de leur statut juridique. Ainsi, constituent l'ESS :



Porteurs à l'origine du projet

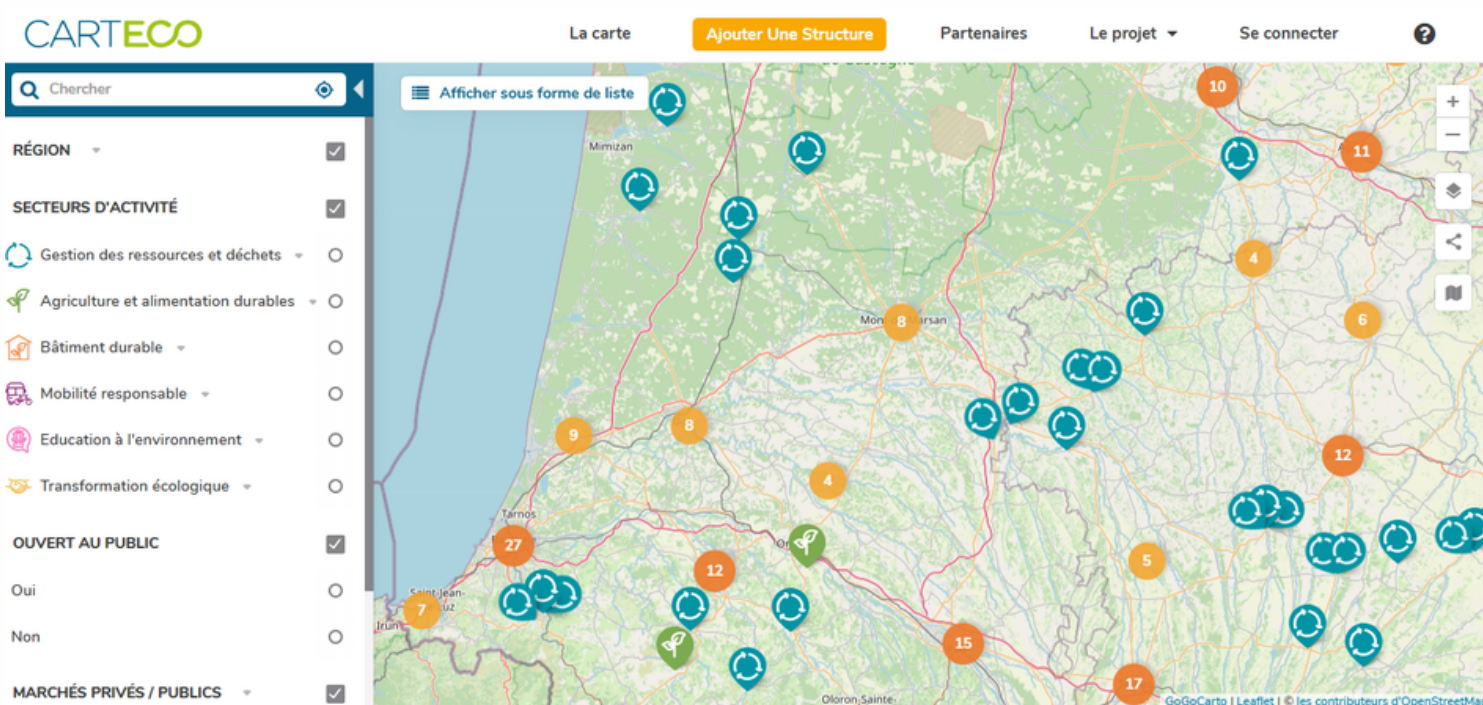
Dans le cadre de leurs activités de représentation et d'observation des structures de l'ESS, ESS France, Chambre française de l'ESS et les CRESS (Chambres régionales de l'ESS) ont choisi de développer ce projet de carte collaborative permettant le recensement des initiatives de l'ESS menées en faveur de la transition écologique.

Une carte collaborative

Cette carte a été pensée pour permettre des contributions de façon collaborative par l'ensemble des acteurs et actrices du territoire : structures de l'ESS, collectivités territoriales, citoyens... Ainsi, des formulaires sont disponibles pour enregistrer de nouveaux points non encore référencés, et il est possible de compléter les données présentées sur la carte directement via les fiches d'identité des structures. Il existe deux types de formulaires : un formulaire à destination des structures elles-mêmes qui pourra leur permettre de renseigner un nombre plus important de données qualifiées, et un formulaire accessible à toutes et tous permettant le référencement de points et l'ajout d'un premier set de données qualifiées.

Maintenant que vous avez répondu aux questions du guide, vous avez besoin de connaître les acteur.ices qui, **CONCRETEMENT**, peuvent vous aider à passer du Check-up circulaire aux changements visibles!

Cartéco recense tous ces noms, tous ces leviers, et le collectif LaCoRe vous invite à donner du poids à cette plateforme en listant, vous aussi, votre structure de l'ESS ou celles que vous connaissez pour que la transition soit à portée de "clic".



QUI?

- Structures de l'ESS
- Collectivités territoriales, institutions régionales
- Réseaux territoriaux et nationaux
- Citoyens et citoyennes

QUOI?

- Gestion des ressources et des déchets
- Agriculture et Alimentation Durables
- Mobilité responsable
- Bâtiment durable.

Par la suite seront également intégrés:

- Transition énergétique
- Éducation à l'environnement
- Éco-tourisme...

COMMENT?

Rdv sur

<https://carteco-ess.org>

Remplir le formulaire de saisie pour vous référencer

Les fiches d'identité de structures déjà référencées pouvant être actualisées par toutes et tous.



Contacts utiles

Pour aller plus loin: n'hésitez pas à solliciter des experts et à vous entourer de partenaires engagés pour vous accompagner dans cette transition. Ensemble, nous pouvons créer un avenir plus durable !

Les acteurs du réemploi landais

Description	Téléphone	Email
Association Voisinage	05 58 31 57 93	contact@voisinage.net
Landes Partage	05 58 06 90 80	landes.partage@wanadoo.fr
Graines de Partages	06 50 62 28 15	grainesdepartage40@gmail.com
Le Comptoir de l'électroménager solidaire	06 17 06 29 16	accueil.cems@orange.fr
Roue Libre en Grand Dax		contact@rouelibregranddax.fr
Makéo	06 77 22 58 70	bramu@pulseo.fr
Les Voiles s'en mêlent	07 70 01 80 50	lesvoilessenmelent@gmail.com
La Maison Ecocitoyenne des Landes	06 49 45 53 71	maisonecocitoyenne@ecomail.fr
Solibât 40 - Compagnons Bâisseurs	06 16 16 68 87	xxxxxxxxxxxx
Grenier de Mézos	05 58 42 65 00	contact@grenier-mezos.fr
Atelier FIL	05 58 74 45 86	atelierfil.association@gmail.com
Nouvelle fabrique Aire	05 58 06 40 74	landesressourcerie@orange.fr

Bathestia Récup'	06 87 72 64 90	bathestia@gmail.com
Emmaüs Bayonne-Tarnos	05 59 55 23 13	emmaus-bayonne@wanadoo.fr
ESAT Foyer Espérance	05 59 56 10 67	http://www.esat-esperance.fr
Alteco à Moustey	06 41 39 30 96 / 09 55 07 98 12	contact@recyclerie-lalteco.fr

Les collectiviés en charge des déchets

Description	Téléphone	Email
SITCOM Côte sud des Landes	05 58 72 03 94	https://www.sitcom40.fr
SICTOM du Marsan	05 58 06 74 74	https://www.sictomdumarsan.fr
SIETOM de Chalosse	05 58 98 57 57	https://www.sietomdechalosse.fr
SIVOM du Born	05 58 78 50 93	contact@sivom-du-born.fr
Syndicat d'Élimination des déchets de la Haute Lande	05 58 04 14 15	sedhl@cc-paysmorcenais.com
Le Grand Dax	0 800 73 00 77	https://www.grand-dax.fr
Communauté de communes Cœur Haute Lande - canton de Pissos	05 58 51 03 71	https://www.coeurhautelande.fr
SITCOM Ouest : Déchetterie de Aire sur Adour	05 62 08 93 84	https://www.sictomouest.fr

Les éco-organismes

Description		Email	Téléphone
ECODDS	Outillage du peintre, produits chimiques	01 70 96 00 00 https://www.ecodds.com	
ECOLOGIC	Machines et appareils motorisés thermiques, articles de sport et de loisirs, EEE	01 30 57 79 09 https://www.ecologic-france.com	
ECOMAIISON	Matériel de bricolage, produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin, éléments d'ameublement, jouets, Produits et matériaux non minéraux (incluant verre, laines minérales et plâtre)	http://www.ecomaisonfrance.fr	
VALOBAT	Filières et réemploi des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment PMCB, de bricolage et jardin, d'ameublement, d'emballages professionnels.	01 80 83 60 70 https://www.valobat.fr	
APER	Bateaux de plaisance ou de sport	01 44 37 04 02 contact@aper.asso.fr	
DASTRI	Dispositifs médicaux perforants des patients en auto-traitement (DISP-MED)	09 72 47 82 08 https://www.dastri.fr	
VALDELIA	Elements d'ameublement, Produits et matériaux non-minéraux (incluant verre, laines minérales et plâtre)	08 00 00 06 20 https://www.batiment.valdelia.org	
ECOSYSTEM	EEE, petits appareils extincteurs	0809 540 590 https://www.ecosystem.eco	
SOREN	Panneaux photovoltaïques	01 83 75 77 00 https://www.soren.eco	
ADELPHE	Emballages ménagers, et papiers graphiques	01 81 69 05 50 https://www.adelphe.fr	
CITEO	Emballages ménagers et papiers graphiques	01 81 69 06 00 contact@citeo.com	
LEKO	Emballages ménagers et papiers graphiques	01 83 75 77 00 www.leko-organisme.fr	

Lexique

- **ADEME** : Agence de la Transition Écologique <https://www.ademe.fr/>
- **Biodiversité** : Diversité des espèces vivantes sur la planète, gravement menacée par l'exploitation excessive des ressources naturelles et la dégradation des habitats.
- **Circuit court** : Mode de distribution qui privilégie la proximité entre le producteur et le consommateur, réduisant ainsi les intermédiaires et l'impact environnemental.
- **Éco-conception** : Intégration des préoccupations environnementales dès la phase de conception d'un produit ou d'un service afin de minimiser son impact sur l'environnement.
- **Économie de la fonctionnalité** : système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un bien. Il s'agit d'une solution globale qui s'adapte aux besoins du client et non d'un simple service de location.
- **Économie circulaire** : Modèle économique visant à limiter le gaspillage des ressources et à promouvoir la réutilisation, la réparation, et le recyclage des produits pour créer une boucle vertueuse de production et de consommation.
- **Gaz à effet de serre (GES)** : Gaz responsables du réchauffement climatique, dont le CO₂ et le méthane, émis lors des processus de production, de transport, et de transformation des matières premières.
- **Gestion des déchets** : Ensemble des pratiques visant à réduire, trier, collecter, recycler ou réutiliser les déchets produits par une activité ou une entreprise.
- **Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire)** : loi votée en 2020 qui a entériné diverses dispositions pour sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage, favoriser le réemploi ou encore agir contre l'obsolescence programmée.
- **Matières premières durables** : Matériaux extraits ou produits de manière à respecter les principes du développement durable, réduisant l'impact environnemental à long terme.
- **Obsolescence programmée** : Stratégie de conception de produits visant à limiter leur durée de vie afin de pousser à leur remplacement.
- **Recyclage** : Processus de transformation des déchets en nouveaux produits ou matériaux réutilisables, réduisant ainsi la consommation de matières premières.
- **Réemploi** : Réutilisation d'un produit ou d'un composant pour le même usage que celui pour lequel il a été conçu.
- **Ressources naturelles** : Matériaux fournis par la nature, comme l'eau, la biomasse, les minerais, et les hydrocarbures, utilisés pour la production de biens et de services.
- **Upcycling (Surcyclage)** : Cela consiste à "recycler par le haut", c'est une technique consistant à utiliser des matériaux usagés pour créer des produits de qualité supérieure ou à valeur ajoutée.



Passez à l'action et faites des Landes un territoire exemplaire !

Ce guide a été conçu par **le collectif LaCoRe** pour vous, professionnel.les landais.es, afin de vous accompagner dans votre transition vers une économie circulaire.

Que vous soyez une TPE, une PME ou une grande entreprise, chaque action compte : de la réduction des déchets à l'optimisation de vos ressources, en passant par la valorisation des savoir-faire locaux . Ainsi vous pouvez découvrir dans ce guide des idées concrètes, des solutions innovantes, des contacts...

Ensemble, nous pouvons transformer notre territoire en un modèle de développement durable et responsable.

Ce guide n'est pas seulement un outil, c'est une invitation à réinventer vos pratiques, à fédérer votre réseau autour de projets communs et à devenir des acteur.ices du changement. Il est le fruit d'une dynamique collective et de l'engagement de structures qui souhaitent faire des Landes un territoire exemplaire en matière de gestion des ressources.

Rejoignez le mouvement et participez activement à la transition écologique des Landes. Parce que l'avenir de notre territoire se construit aujourd'hui, ensemble. Faites le premier pas, et transformons nos défis en opportunités durables !

La réalisation de ce guide a été rendue possible grâce au soutien du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet "Zéro Déchet". Merci pour leur engagement dans cette dynamique porteuse d'avenir.